119

PRIX
PROPOSÉ
PAR L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE,
POUR L'ANNÉE 1780.

L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE propose de nouveau, pour le prix de l'Année 1780, le sujet suivant :

EXPOSER les Effets du mouvement & du repos, & les indications ſuivant leſquelles on doit en preſcrire l'uſage dans la cure des Maladies Chirurgicales.

LES ANCIENS étoient fort inſtruits ſur les avantages & les inconvéniens reſpectifs du mouvement & du repos. *Jérôme Mercurial*, dans ſon Art Gymnaſtique, a approfondi cette matière avec une grande érudition. Il ſeroit poſſible de traiter, d'une manière auſſi curieuſe qu'utile, des différens exercices, & de faire connoître comment ils agiſſent ſur le corps en général, & en particulier ſur différentes parties, relativement au temps, au lieu, à la nature de l'exercice, à ſon degré, à ſa durée ; & quelles précautions il faut prendre pour en aſſurer le ſuccès. Cette partie de l'Hygiène n'a été conſidérée juſqu'ici que par rapport à la conſervation de la ſanté : mais L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE, qui ſe propoſe eſſentiellement la perfection de l'Art, demande que les connoiſſances acquiſes ſur cet objet, & les nouvelles vues qu'il peut offrir, ſoient appliquées ſpécialement à la cure des Maladies Chirurgicales.

LE PRIX ſera double : on pourra ne recevoir qu'une Médaille d'or de cinq cents livres, ſuivant la fondation de M. DE LA PEYRONIE, & la valeur de l'autre en argent.

CHIRURGIE
C N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 6 d. 2 n° 27

Ceux qui enverront des Mémoires, font priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir attention qu'ils soient lisibles.

Les Auteurs mettront simplement une devise à leur Ouvrage; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs noms, qualités & demeure; & ce papier ne sera ouvert qu'en cas que la Pièce ait mérité le Prix.

Ils adresseront leur Ouvrage, franc de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie, à Paris, ou le lui feront remettre.

Les Étrangers sont avertis qu'il ne suffit pas d'acquitter le port de leurs paquets jusqu'aux frontières de la France; mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la frontière jusqu'à Paris, sans quoi leurs Mémoires ne seront pas admis au Concours.

Toutes personnes, de quelque qualité & pays qu'elles soient, pourront aspirer au Prix: on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même qui se sera fait connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusqu'au dernier jour de Décembre 1779 inclusivement; & l'Académie, à son assemblée publique de 1780, qui se tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, sur les fonds que lui a légués M. de la Peyronie, *une Médaille d'or de deux cents livres, à celui des Chirurgiens Étrangers ou Regnicoles, non Membre de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit*, au choix de l'Auteur; *Elle adjugera ce Prix d'Émulation, le jour de sa Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'Année 1779.*

Le même jour, elle distribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'Année 1779, un Mémoire, ou trois Observations intéressantes,

MONSIEUR,

L'Académie Royale de Chirurgie vous prie de communiquer à votre Compagnie le ſujet pour le Prix de 1780, expoſé dans le Programme ci-joint.

Je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur,

Louis.

*Secrétaire perpétuel de l'Académie
Royale de Chirurgie.*

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE